



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL .....</b>	<b>4</b>
<b>II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL .....</b>	<b>5</b>
II.A LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE FRANCAISE .....	5
II.B PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 .....	7
<b>III. PRÉPARATION DU BUDGET MUNICIPAL.....</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique [...]».

Ce rapport s'attache donc à situer le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrit la préparation du budget pour l'exercice 2022. L'élaboration du budget communal est directement impactée par la stratégie financière adoptée par l'Etat, laquelle est définie dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques (PLFP) pour la période 2018 à 2022 et le projet de loi de finances (PLF) 2022.

Un débat se tiendra au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement du conseil municipal. L'année 2021, si elle n'a pas connu de modification de gouvernance contrairement à 2020, a toutefois été marquée par une situation sanitaire complexe liée au COVID-19.

Néanmoins, ce Rapport d'Orientation Budgétaire se veut résolument optimiste présentant ainsi les orientations financières pour l'année 2022 mais aussi les perspectives de réalisations de grands projets jusqu'à la fin du mandat soit une période 2022 - 2026.

Ce rapport est articulé autour de 3 parties :

- Le contexte économique international
- Le contexte économique national et le projet de loi de finances 2022
- Le contexte local et les orientations budgétaires de la commune.

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

### **L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques**

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutien budgétaire plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

### **Zone euro : une reprise plus tardive mais solide**

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3<sup>ème</sup> trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

## II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

### II.A CROISSANCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

#### Une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (contre 1,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3<sup>ème</sup> trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs. Néanmoins, face à la menace de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister, malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 et devrait ralentir au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à 0,4 % avant de repartir au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

#### Retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (+ 180 000 après + 158 000 au 1<sup>er</sup> et + 210 000 au 2<sup>ème</sup> trimestre), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 à 7,6 % fin 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021.

Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- Une interruption soudaine des activités économiques
- Une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- Des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

## Une inflation transitoire qui se prolonge

En raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines.

## Des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.

## Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019).

Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- Une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus

## II.B PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022. Il s'agit donc d'un **document de fin de cycle**, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Seul 29 mesures de la LFI 2022 (sur 213 articles) ont un impact sur les finances locales. On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation.

**Les transferts financiers de l'État aux collectivités sont en augmentation dans la LFI 2022 pour atteindre** 105,5 milliards € à périmètre courant, en hausse de 1,2 % (+ 1,3 Mds €) par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

**Les dotations de soutien à l'investissement local sont aussi en hausse pour 2022 puisque les** dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards €, montant en hausse comparativement à 2021 : DETR - **1 046** millions € ; DSIL - **907** millions € (**+337** millions € par rapport à 2021) ; DPV - **150** millions €.

**La hausse de la péréquation verticale** représente 230 millions € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021. Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

**Un ajustement des modalités de calcul de perte de taxe d'habitation (TH).** Le calcul de la perte de la TH pour les communes se base sur le taux de TH 2017 et les bases de TH 2020 pour les résidences principales. Il sera tenu compte du taux de TH 2018 ou 2019 pour le calcul de la compensation, si ce dernier a fait l'objet d'une hausse par rapport à 2017. Concernant les bases, elles vont intégrer les rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021. Ces mesures permettent d'accroître la compensation perçue pour les collectivités concernées.

**Modifications d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les logements sociaux et intermédiaires.** L'objectif est de ne pas freiner la construction de logements sociaux, ainsi ces derniers font l'objet d'une exonération de TFPB, seule taxe perçue sur les logements « principaux » par les communes depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'exonération n'est pas remise en cause mais elle sera compensée par l'État pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

### **Réforme des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation**

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales, ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

### III. PRÉPARATION DU BUDGET MUNICIPAL

*Pour l'année 2022, le budget de la commune devra prendre en considération les éléments de contexte national d'une part, les orientations données dans la lettre de cadrage budgétaire transmise aux services au mois d'octobre 2021 d'autre part mais aussi les réflexions menées depuis plusieurs mois autour de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2022 - 2026.*

#### Section de fonctionnement

La stratégie financière de ces dernières années a consisté à réduire les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes de l'Etat et ainsi permettre de préserver la capacité d'autofinancement tout en continuant le désendettement de la commune.

Des efforts importants ont été réalisés sur les derniers exercices ; ils ont dans un premier temps été concentrés sur les charges à caractère général (chapitre 011 du budget) puis sur la masse salariale (chapitre 012).

Parallèlement, face à la baisse des dotations et aux contributions demandées à la commune pour réduire le déficit de l'Etat, la stratégie, visant à dynamiser les recettes fiscales directes, a consisté à vouloir augmenter le nombre de contribuables avec la densification de la commune ou le renouvellement urbain (ce qui a par ailleurs permis de répondre aux prescriptions du PLH). La recherche de nouveau mode de financement de la part de partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales ou le développement des services rendus directement à la population comme l'accueil de loisirs ou le périscolaire par exemple sont d'autres moyens d'augmentation des recettes de fonctionnement.

La recherche de subventions quasi systématiques lors de modernisation des bâtiments auprès des services de l'Etat, de la Région ou bien du Département a aussi permis de développer les recettes.

La politique de désendettement menée par la commune depuis plusieurs mandats porte ses fruits puisque la pression liée au remboursement de la dette est extrêmement faible.

Ainsi, grâce aux efforts des dernières années, les finances de la commune se trouvent à un très bon niveau.

Comme les années précédentes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un enjeu à part entière de la construction du budget 2022 afin de garder une dynamique positive et de continuer à dégager une épargne brute permettant de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

La baisse des charges à caractère général et des charges exceptionnelles, où à minima leur non-augmentation reste un enjeu important.

La masse salariale représentant la principale dépense de fonctionnement de la commune, il convient d'être vigilant sur sa variation. Malgré les départs en retraite annoncés cette année, celle-ci ne devrait pas varier beaucoup sur l'exercice 2022 du fait de la création d'un poste supplémentaire à l'EAJE pour répondre aux exigences d'encadrement suite à l'augmentation du nombre de places.

Il est à noter également que l'importance de la masse salariale dans le budget communal dépend pour beaucoup de l'importance des services rendus directement à la population (comme la crèche ou le service périscolaire par exemple) mais aussi de l'exigence souhaitée quant à l'entretien des bâtiments ou les réparations faites en régie.

Il n'en reste pas moins qu'un fort degré de contraintes pèse sur l'évolution de ce poste de dépenses avec le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui crée une augmentation mécanique des dépenses salariales chaque année. S'ajoutent des facteurs extérieurs avec des conséquences parfois importantes comme constatés les années passées (réforme des catégories C et B, modification des prélèvements CSG et CRDS, augmentation de la valeur du point d'indice, retour du jour de carence...)

Les départs en retraite et mutation d'agents nécessitent à chaque fois de se poser la question des organisations afin d'optimiser le fonctionnement des services, sans remplacer systématiquement ces départs. Si cet exercice a permis d'économiser des postes par le passé au sein des services administratifs, cette démarche ne semble plus réaliste aujourd'hui sans dégrader la qualité du service d'autant que certains services opérationnels comme les services de l'enfance exigent le respect de taux d'encadrement.

### **Section d'investissement**

La section d'investissement est sans doute la section la plus complexe à construire puisque les dépenses faites dans cette section sont celles qui ont le plus d'impact sur les finances de la commune dans les années suivantes. En effet, des dépenses d'investissements faites de manière pertinente peuvent générer par la suite des économies d'énergie par exemple, mais aussi du FCTVA ou encore de la valeur liée à l'amortissement. Ainsi, la réflexion menée depuis plusieurs mois autour d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement prend tout son sens dans la construction budgétaire à court, moyen et long terme.

Ainsi, les investissements de type voirie font l'objet d'une réflexion à moyen et long terme en fonction des perspectives de développement de la commune d'un point de vue urbain mais aussi en fonction des projets communs avec la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (Programme de Déplacement Global par exemple) ou les communes voisines (programme immobilier proche, restructuration de la RD 1084...)

Concernant les bâtiments et équipements, les rénovations et améliorations de ceux-ci doivent être pensées dans la globalité d'utilisation, notamment en ce qui concerne les équipements partagés. De même, une vision à moyen terme en ce qui concerne les dépenses énergétiques et la rénovation doit être envisagée.

Ainsi, les investissements pour l'exercice 2022 devront répondre aux besoins des utilisateurs tout en étant connectés à la PPI 2022 – 2026, mais aussi aux obligations de la commune en matière d'accessibilité par exemple.

## **Programmation Pluriannuelle d'Investissement**

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2022 – 2026 voit enfin le jour après plusieurs mois de travail et de réflexion. Les objectifs principaux de cette PPI sont tout d'abord d'organiser les différents investissements voulus par la commune, les planifier dans le temps, les prioriser et anticiper les moyens de les financer.

Ainsi, la PPI 2022 – 2026 a été réfléchi selon 4 grands axes, faisant suite à 3 constats.

Les constats pourraient être résumés comme ceci :

- La commune dispose d'une réserve financière importante qui « perd » de la valeur
- La commune dispose d'une réserve foncière qui prend de la valeur
- La période actuelle reste encore propice à l'emprunt pour financer des projets.

Les collectivités locales ne pouvant placer l'argent dont elles disposent, la réserve financière de la commune perd aujourd'hui de la valeur face à l'inflation, ainsi ce qu'elle nous permettrait de financer aujourd'hui sera moins important demain. Inversement, le patrimoine foncier de la commune prend de la valeur tant que le prix des terrains augmente, ce qui risque d'être le cas encore pendant quelques années au vu de la pression foncière liée à notre proximité avec la Métropole Lyonnaise. Enfin, les taux d'intérêt actuels étant encore très bas (taux constatés compris entre 0.3% et 0.8% selon la durée d'emprunt en 2021 pour les collectivités de même strate), le financement de projet structurant pour le territoire par l'emprunt est une opportunité, la capacité de remboursement de la commune le permettant.

Les axes autour desquels la réflexion s'est portée sont ceux-ci :

- Des projets structurants pour la commune comme par exemple :
  - Requalification de la RD 1084 et de la Place Charles De Gaulle
  - Réhabilitation des voiries en fonction des priorités d'usages
  - Développement de la Vidéosurveillance

La somme consacrée à cet axe, qui regroupe les projets les plus onéreux (la requalification de la RD étant estimée à 2.5 millions d'euros par exemple) pourrait être comprise entre 7 et 8 millions d'euros sur l'ensemble de la période 2022 – 2026.

- Des projets structurants pour la collectivité comme par exemple :
  - Rénovation énergétique des bâtiments municipaux après diagnostic
  - Installation de la fibre pour la gestion des bâtiments et la vidéosurveillance
  - Rénovation des éclairages des bâtiments et de l'éclairage public

Cet axe représente les projets qui sont nécessaires pour l'organisation des services municipaux principalement mais aussi ceux qui servent à préserver une partie de notre patrimoine. La somme consacrée pour la période 2022 – 2026 serait de l'ordre d'un million d'euros.

- Des projets structurants pour les utilisateurs comme par exemple :
  - Rénovation des cours des écoles maternelle puis élémentaire
  - Finalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
  - Développement d'équipement pour les clubs en fonction des projets associatifs

Les projets qui seront réalisés autour de cet axe ont pour vocation de permettre aux utilisateurs des services municipaux comme aux bénéficiaires des associations locales de pouvoir bénéficier de structures modernes et pratiques. Le montant investi pendant la période liée à la PPI est là aussi de l'ordre d'un million d'euro.

- Les autres projets regroupent les investissements récurrents comme par exemple :
  - Renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services
  - Renouvellement du mobilier des écoles et de la mairie
  - Différents travaux de sécurisation et entretien des bâtiments (alarme, entretien...)

C'est dans cette catégorie que l'on retrouve l'ensemble des investissements récurrents, nécessaires à la mise en place des services rendus aux utilisateurs, comme le mobilier pour les enfants ou les outils pour les agents des services techniques. De même, le petit entretien des bâtiments ou de la voirie (marquage au sol ou signalétique par exemple) se retrouve dans cet axe. La récurrence de ces investissements nous amène vers une estimation de dépense de l'ordre d'un million d'euros pour les 5 ans à venir.

Ainsi, le montant total de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement serait de l'ordre de 10 millions d'euros d'ici la fin du mandat.

Fort de ces constats et avec la volonté de répondre à ces quatre axes, le financement de l'ensemble des projets à inscrire dans la PPI doit pour partie venir de l'autofinancement ou de subventions. Néanmoins, et comme les taux d'intérêt sont très avantageux, la requalification de la RD1084 et celle de la place Charles De Gaulle, qui peuvent être sans doute considérées comme les projets les plus structurants de ce mandat pour la commune, devraient être financées par l'emprunt.

Par ailleurs, la taxe d'aménagement perçue par la commune dans le cadre de gros programmes immobiliers actuels ou à venir (East Village, Cinéma, ancien centre Marcel Cochet) et lissée sur plusieurs années permettra de compenser la hausse de l'annuité de la dette liée au nouvel emprunt.

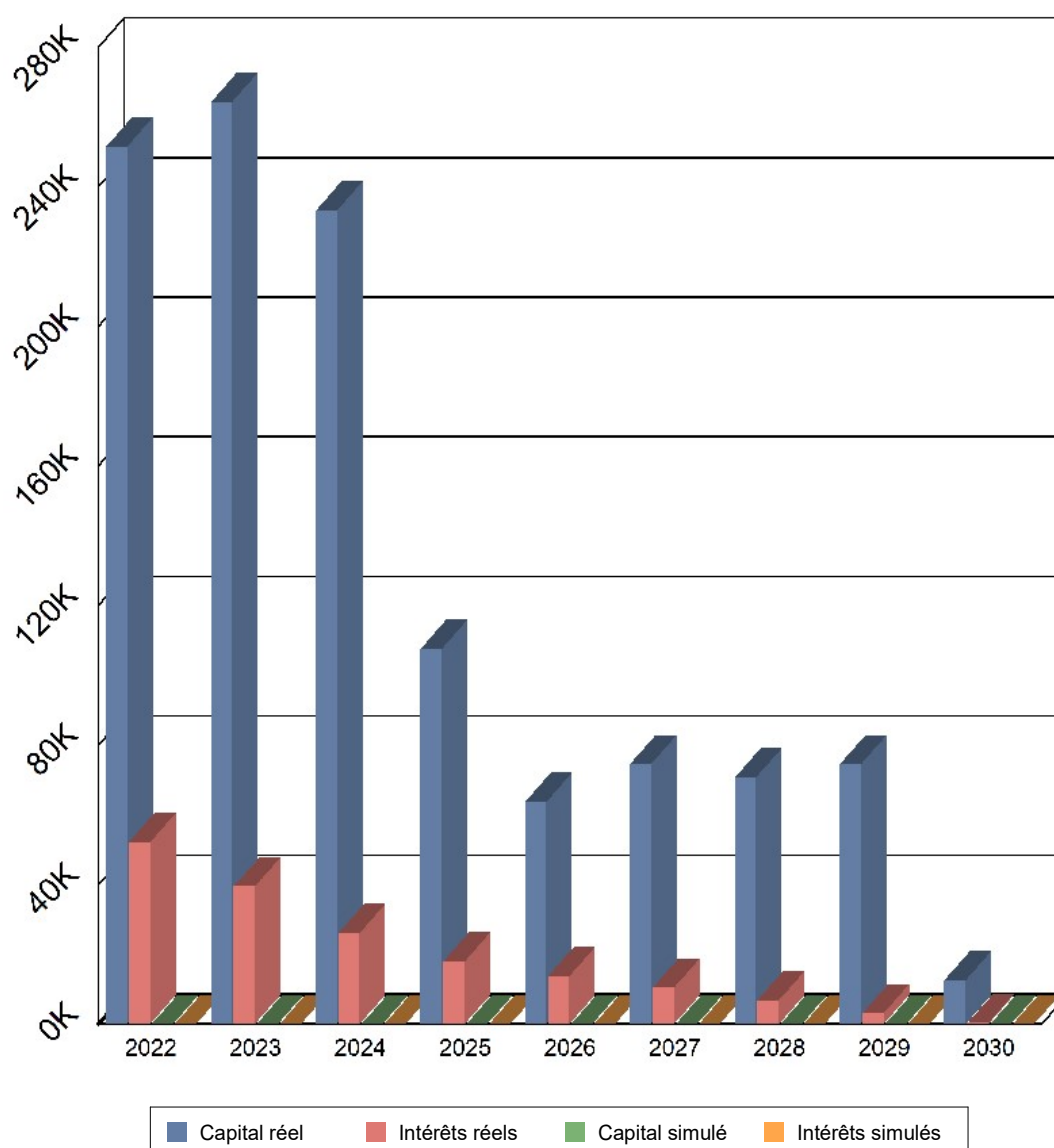
En effet, les simulations permettent d'estimer que les recettes liées à la taxe d'aménagement sur les 4 années à venir couvriraient les surplus de l'annuité de la dette et permettraient de maintenir une annuité stable et identique pour les 10 ans à venir sans toucher à la capacité d'autofinancement de la commune.

C'est la concordance de l'ensemble de ces éléments qui peut permettre à la commune d'être aujourd'hui résolument optimiste en matière de finances locales. Investir, oui, mais tout en maintenant la commune à un bon niveau de ressources sans hypothéquer les futurs projets.

## Dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû de l'encours de dette s'élèvera à 1 151 964 euros répartis sur 8 emprunts. L'annuité de la dette a fortement diminué ces dernières années suite à l'arrêt du remboursement de plusieurs prêts conclus pour les plus anciens depuis 1978. Cette baisse significative stagne sur les 3 années à venir avant de fléchir de nouveau en 2025.

La dette est ainsi estimée à environ **290 €/habitant pour 2022**, ce qui est bien inférieur à la moyenne des communes de même strate (771 €/hab) et qui démontre un réel effort de désendettement depuis plusieurs années. La capacité de désendettement de la commune est ainsi estimée à environ 1,1 an (voire 2 mois si l'on consacre l'ensemble de notre réserve financière !) quand elle est de 4,3 ans dans les communes de même strates. Ainsi, avec la souscription d'un nouvel emprunt de 2 millions d'euros sur 10 ans, par exemple pour le financement de la RD 1084, la dette annuelle par habitant passerait à 780 euros et notre capacité de désendettement à 3,2 ans.



La construction du budget primitif 2022 s'inscrit donc dans une nouvelle dynamique engagée depuis l'année dernière et qui devrait se poursuivre sur la totalité du mandat répondant ainsi aux objectifs fixés par l'intermédiaire de la PPI 2022 – 2026.

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022.**

*Rapport transmis en vue du Débat d'Orientation Budgétaire qui se tiendra lors du Conseil Municipal du 3 Février 2022*

*- Version finalisée le 27 Janvier 2022 -*